

# HISTOIRE D'UN CRIME

77  
88

Où nous ont menés  
les radicaux-socialistes:

La



*Forfaiture*  
est établie.

Prouvons maintenant

la

*Trahison.*

---

L'ŒUVRE



11<sup>e</sup> ANNÉE: 26 Mars 1914

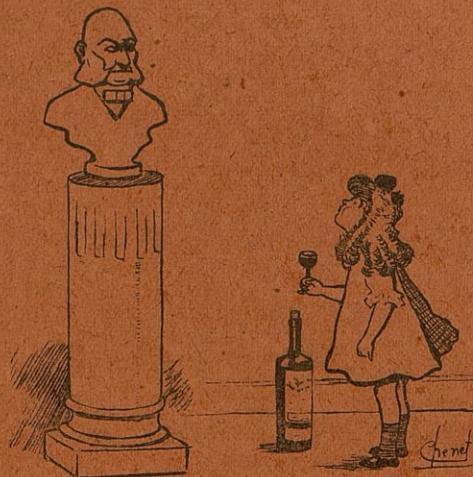
N<sup>o</sup> 13

220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)  
Téléphone: 589-55

DIRECTEUR:

GUSTAVE TÉRY

LE BUSTE DE GRAND-PAPA



— Pauvre grand-papa! comme il est pâle!... Si je lui faisais prendre un peu de DUBONNET pour lui donner des couleurs!

# RENAULT

## Automobiles

BILLANCOURT

(Seine)

Galerie d'Exposition :

53, Av. des Champs-Elysées

La surabondance des matières — c'est le mot — nous oblige cette semaine à publier deux brochures, qui sont mises en vente le même jour et au même prix : **vingt-cinq centimes.**

L'autre brochure est intitulée :

La  
**“DAME”**  
et son  
**MONSIEUR**

La réclamer chez tous nos dépositaires et dans tous les kiosques.



LA DÉROUTE  
DES RADICAUX SOCIALISTES

*De la forfaiture  
à la trahison.*

Un jour, un magistrat eut un scrupule.  
Et la République chut...  
Est-ce ainsi qu'il faudra résumer l'histoire de la Troisième?

Le certain, c'est que nous assistons présentement aux dernières convulsions du « régime abject » — et à la déroute des radicaux-socialistes, qui barbotent et se noient dans un cloaque sanglant.

C'est par là que l'aventure du couple Caillaux nous intéresse encore. Car, déjà, quel-

163890 81P 2884

ques bonnes âmes commencent à nous dire : « N'accablez pas ces infortunés. L'une est en prison, l'autre par terre. Il n'est pas généreux de s'acharner sur l'ennemi vaincu. »

Non, l'heure de la pitié n'est pas venue. C'est à peine si nous en sommes à l'heure de la justice. D'ailleurs, il ne s'agit pas tant du ménage Caillaux que de notre pays ; il s'agit de la bande qui a choisi pour chef ce Jo sinistre et qui a prétendu en faire la tête, la forte tête de la République. C'est à cette horde que nous en avons ; c'est elle qu'il fautachever de réduire à l'impuissance et au silence.

Depuis le dernier numéro de l'*Œuvre*, les événements se sont précipités, comme on dit, et nos lecteurs ont pu voir comment ce numéro même en avait accéléré le cours. Ah ! comme on regrette à ces heures-là de n'avoir droit à la bataille qu'une fois par semaine !

Le 16 mars, à midi, je corrigeais les épreuves de notre résumé analytique du rapport Fabre, aussi précis et aussi détaillé que le document lui-même ; dans l'après-midi, l'*Œuvre* le communiquait aux journaux ; le soir, à six heures, Calmette était assassiné. Le lendemain, tandis que nous achevions notre numéro, M. Barthou donnait lecture à la Chambre du document original : toutes nos révélations se trouvaient confirmées, et, du coup, l'on s'apercevait que tout le monde connaissait ce rapport, dont, la veille, tout le monde niait l'existence. La semaine dernière, personne ne comprenait ce que nous voulions

dire ; cette semaine, notre information devient « le secret de Polichinelle ». Ah ! quelle farce désopilante, si nous avions le temps de rire !

Doumergue, lui, a toujours le temps, et, c'est la bouche fendue jusqu'aux oreilles, qu'à la séance du vendredi 13, il « dégoisait » avec une sereine impudence cette « blague » énorme :

Le gouvernement repousse énergiquement la proposition de M. Delahaye. Il est prêt à répondre devant vous de tous ses actes, de toute sa politique ; mais il ne se prêtera pas à des manœuvres qui tendent à discréditer des hommes, des ministres dont le **seul tort**, tout le monde le sait, est de défendre avec passion les réformes démocratiques que le pays attend. La campagne de calomnies et d'accusations contre nous a commencé dès le premier jour. Tous les jours, à chaque heure, à chaque minute, c'est une manœuvre nouvelle, c'est, je pourrais presque dire, une infamie nouvelle !

Il pouvait « presque dire », ce funèbre rigolo, qu'affirmer l'existence du rapport Fabre, c'était une pure « infamie » ! Et il l'aurait soutenu mordicus, toujours en pouffant, si un autre rigolo, celui de Mme Caillaux, n'était venu ponctuer maladroitement ses protestations de six balles blindées.

J'ai indiqué qu'en dehors de cette enceinte des accusations à tendances infamantes, des calomnies odieuses (*applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*) sont dirigées contre quelques-uns des membres du gouvernement (*Caillaux et Monis*). La Chambre ne se prêtera pas à des campagnes et à des manœuvres pareilles. Quant à moi, si la Chambre pouvait s'y associer, je ne resterais pas une minute au banc du gouvernement.

La Chambre a tout de même fini par « s'y

associer », Mme Caillaux aidant; ce qui n'empêche pas Gaston Doumergue de rester « au banc du gouvernement » autant de minutes qu'on voudra bien ne pas l'en déloger comme il convient, d'un coup de vote ou de botte.

Le Doumergue ajoutait, magnifique :

Les attaques dirigées contre nous nous honorent et nous grandissent.

Il est de taille, en effet.

Delahaye répliquait en vain :

Il y a eu des ministres qui se sont brûlé la cervelle quand on leur a porté de pareils coups!

Oui, mais depuis, on a changé de méthode: n'est-il pas beaucoup plus expédient de brûler la cervelle aux journalistes d'opposition?



L'intervention de Jaurès n'est pas moins comique. Comme Doumergue, il s'écrie d'abord : « Qu'est-ce que c'est encore que cette vieille histoire ? L'affaire Rochette ? Mais il y a plus de deux ans que ça s'est passé ! Il y a prescription. Ce fut bien un scandale, assurément; mais, au bout de deux ans, c'est fini, périmé, ça ne compte plus. Où irions-nous s'il nous fallait tirer au clair ces méfaits préhistoriques ?

Et le même Jaurès qui disait à la séance du 20 mars 1912 :

Je considère comme un malheur pour la République, lorsque de pareilles rumeurs (*sur le rapport Fabre*) sont répandues, que la vérité ne soit pas immédiatement explorée jusqu'en son fond, et que M. le procureur général a dit trop ou trop peu.

... disait à la séance du 13 mars 1914 :

Je demande simplement à M. Delahaye s'il était possible, comme il le demande aujourd'hui, des mois et des mois après la clôture de l'enquête, de faire la lumière par les procédés qu'il suggère, etc.

Eh bien ! non, nous ne le ferons pas !

C'était si bien « possible » que, trois jours après, le même Jaurès allait justement s'en charger. Et le voilà qui s'emploie avec diligence à « explorer jusqu'en son fond » cette vérité qu'il ne pouvait plus étouffer. Dans quelles conditions ? Avec quelle arrière pensée ? Et quelle confiance peut nous inspirer ce Grand Inquisiteur à la parole double ?

Si nous avions d'ailleurs le loisir de la réflexion, est-ce que la résurrection même de cette commission, dont naguère Caillaux faisait partie et où figurent en majorité ses plus dévoués complices, n'est pas le scandale suprême ? Dans ce procès du régime, où le parlementaire est l'accusé, n'est-il pas monstrueux que le parlementaire soit le juge ? Intrusion du législatif dans le judiciaire avec pression de l'exécutif, — tout le mal vient de la confusion des pouvoirs. A quel remède de Gribouille a-t-on recours ? On ajoute aux pouvoirs de ceux qui en ont abusé ; on travestit les coupables en juges d'instruction. C'est le criminel qui conduit l'enquête sur son crime, et qui va s'absoudre, solennellement.

Cauchemar de folie !



Mais déjà la commission d'enquête ne nous intéresse plus que dans la mesure où elle per-

met à Maurice Barrès d'égaler Saint-Simon par d'incomparables peintures. Ce n'est pas elle qui fera la vérité ; c'est la vérité qui l'a faite. Nous avons su sans elle, avant elle, tout ce qu'il fallait savoir.

Est-il certain que le président du conseil, à la requête du ministre des finances, abusa de son pouvoir pour sauver du châtiment l'escroc qui avait volé cent cinquante millions à l'épargne française ?

Oui, c'est certain.

Suffit. Tout le reste est commérage et diversion.



Ce n'est pas non plus le moment de répondre aux fragiles arguties des chevaliers de Mme Caillaux.

En attendant que le jury se prononce, on a déjà fait justice de cette excuse, qu'un journal de Paris, le lendemain du crime, résumait dans ce titre flamboyant : « *Epilogue sanglant d'une campagne de presse : le directeur du Figaro mortellement blessé par la femme du ministre des finances, dont il divulguait la correspondance intime.* »

Hier, c'était une erreur. Aujourd'hui, c'est une imposture.

Qu'elle est édifiante et savoureuse cette naïve question qui nous fut posée le soir même de l'assassinat :

— Une lettre de Mme Caillaux ? Quelle Mme Caillaux ? *Est-ce Mme Dupré ou Mme Claretie ?*

Voilà tout le procès. Et c'est toute une société qu'il va nous découvrir.

De même qu'après la déposition de Maurice Bernard, familier de l'Elysée, on a pu demander presque sérieusement :

— Quel est cet X ? Rochette ou Poincaré ?  
Ça, c'est tout le régime.



Encore une jolie réflexion que je me permets de dédier au bâtonnier Labori. Le maître la goûtera d'autant plus, je pense, qu'en acceptant la défense de Mme Caillaux, il a, nous assure-t-on, posé cette condition très noble : il ne plaidera pas *contre Calmette*.

Comme on blâmait le directeur du *Figaro* et qu'on insistait sur son présumé défaut de « galanterie », quelqu'un s'écria :

— Vraiment, vous trouvez qu'il manquait de savoir-vivre, cet homme qui est mort si... poliment ?

Placé là, cet adverbe m'enchante. Il montre à la fois le gentilhomme et le héros.

*Calmette mourut poliment...*

Je lirai toujours ces trois mots sur le socle de sa statue.

Mais maintenant que nous lui avons rendu les derniers devoirs, la meilleure manière d'honorer sa mémoire c'est d'achever son œuvre : ne soyons plus attentifs qu'à la seule chose qui le passionnait, le salut du pays.

S'il y avait eu un seul juste à Sodome, conte la Genèse, la colère divine l'eût épargnée.

Ici, c'est le contraire : il s'est rencontré un

juste dans leur République; elle est perdue.

Dans ce vaste système d'iniquités, de forfaitures et de scandales, qui gardera dans l'histoire le nom de « régime abject », dans cette grande machine à saboter la France qui élimine automatiquement tout ce qui est raisonnable, propre et sain, un très simple honnête homme, pourvu d'une conscience moyenne, était comme un corps étranger : s'il n'est pas immédiatement broyé, annihilé, il doit arrêter et détraquer toute l'infâme mécanique.

Le scrupule dans la conscience de Fabre, c'est le grain de sable dans l'uretère de Cromwell.

L'affaire Rochette? Bagatelle de la porte! Puisque la porte est poussée, entrons.

GUSTAVE TÉRY

---

## LIQUIDATION DU RÉGIME ABJECT

I

# La Forfaiture.



Il se trouve encore des parlementaires pour affirmer que l'affaire Rochette est obscure et que le rapport Fabre n'est pas décisif. On chicaner sur des détails; laissons chicaner. Un point demeure acquis, qui nous suffit :

M. Monis, président du conseil et ministre de l'Intérieur, à l'instigation de M. Caillaux,

— 440 —

ministre des finances, a fait venir M. Fabre, procureur général, qui dirigeait les poursuites contre Rochette et il a obtenu de lui une remise contre le gré de ce magistrat.

— A-t-il ordonné, a-t-il imploré, a-t-il menacé?

On peut discuter là-dessus, mais nous n'en avons cure. M. Fabre était passionnément opposé à la remise. M. Monis l'a obtenue; cela est archiprouvé; que faut-il de plus?

Il importe peu que M. Jaurès, de sa voix la plus insinuante, ait demandé à M. le procureur de la République Lescouvé :

— *Est-il normal que le procureur général reçoive d'un autre ministre que le garde des Sceaux des instructions formelles?*

M. LESCOUVÉ. — *En droit, non; mais en fait!...*  
(Compte-rendu analytique officiel de la Commission).

— Vous voyez, proclament les défenseurs de M. Caillaux, cela se fait tout le temps.

— Tant pis. Nous aurions préféré vraiment que le cas fût isolé. Il était déjà suffisamment grave. Le fait qu'il relève d'un système ne nous rassure pas. Certains imaginent encore de bonne foi que l'affaire Dreyfus avait été faite pour protester contre une illégalité commise par un conseil de guerre. Aujourd'hui, les anciens dreyfusards soutiennent sérieusement que l'illégalité n'a plus d'importance, du moment qu'elle s'exerce dans un tribunal civil, et qu'elle est devenue habituelle.

— *o*  
Téry rappelait, dans notre dernier numéro, que des allusions claires au rapport Fabre avaient déjà paru dans l'*Intransigeant* du

— 441 —

10 février 1912. Cet article se terminait ainsi :

L'homme qui a fait une démarche si pressante auprès du procureur général, pour obtenir que l'affaire Rochette ne vint pas, n'est rien de moins que M. Monis, alors ministre de l'Intérieur et président du Cons il.

M. Monis agissait-il pour son propre compte ou à l'instigation de personnalités qu'il serait peut-être facile de découvrir? Là n'est pas la question. Mais ce que nous affirmons, c'est que la démarche de M. Monis a été faite — *et qu'il en reste trace*.

Nous le répétons, aucun démenti ne peut venir et, quand même il viendrait, nous serions à même de maintenir nos affirmations.

Dès le lendemain, 11 février, le *Matin* soumettait cet article à M. Monis, et M. Monis répondait au *Matin* :

— *Je n'ai jamais été le protecteur de M. Rochette que j'ai toujours ignoré.*

— *Je n'ai jamais rien fait, ni tenté, soit pour empêcher les poursuites dirigées contre lui par le parquet, soit pour gêner, dans une mesure quelconque, la liberté de ces poursuites.*

Il y a huit jours, mardi dernier, après que M. Barthou eût lu à la tribune le document Fabre, M. Monis, provoqué par la Chambre toute entière, déclara derechef :

LE MINISTRE DE LA MARINE. — *Vous m'avez demandé — si j'ai bien compris — si j'ai donné un ordre pour avoir un renvoi. Je vous réponds : Non. (Vifs applaudissements à gauche).*

(Journal Officiel).

Là-dessus, la commission d'enquête se demande gravement si vraiment on peut dire que M. Monis a menti. Cette commission d'enquête a bien du scrupule.

Cette délicate commission d'enquête se demande également si M. Caillaux a bien dit toute

la vérité. Remettons-lui donc son propre texte sous les yeux :

Vendredi dernier, M. Caillaux déclarait que s'il était intervenu auprès de M. Monis, en faveur de Rochette, c'était uniquement à la demande de M<sup>e</sup> Maurice Bernard, avocat de cet escroc.

Lundi, M. Caillaux revint devant la commission et déclara que la démarche, faite par M<sup>e</sup> Maurice Bernard auprès de lui, se situait le 24 mars 1911.

Or, l'entretien de M. Monis avec M. Fabre, entretien dans lequel M. Monis fit allusion à une démarche de M. Caillaux auprès de lui, est du 22 mars.

Le calepin de M. Caillaux atteste la première date.

Le calepin de M. Fabre atteste la seconde.

D'où cette question, que nous ne réussissons pas à trouver angoissante :

— Comment M. Monis a-t-il pu faire allusion, le 22, à une démarche, dont M. Caillaux affirme qu'on ne devait la lui suggérer que le 24?

La commission d'enquête n'en croit pas moins à la sincérité de M. Caillaux, aussi obstinément qu'à celle de M. Monis.

Les gens qui comptent réellement sur la commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière dans cette ténébreuse affaire Rochette m'amusent plus que je ne saurais dire.

En fait, la commission fera peut-être la lumière, mais, même dans ce cas, elle ne la verra pas.

Regardez bien ces hommes : tous se connaissent, la moitié se tutoient. Lorsqu'un inculpé comparait, il commence par faire le tour

de la table et il serre toutes les mains. M. Delahaye lui-même n'ose pas refuser la main de M. Caillaux.

— J'aurais l'air, explique-t-il, d'obéir à une passion.

Pour un peu il ajouterait :

— Ce serait un manque de tact.

Dans ce tribunal spécial, c'est, en effet, la cordialité qui est la règle, et l'impartialité serait tendancieuse.

Ça, des juges et des inculpés ? Allons donc ! Tous copains !

Lundi soir, à la sortie de la salle des commissions, M. Jaurès résumait la situation avec ingénuité :

— Il faut, disait-il, que la commission arrive à faire l'unanimité. La Chambre alors s'inclinerà devant ses décisions. Mais si nous ne votons, au contraire, nos conclusions qu'à la majorité, tout sera à recommencer en séance publique.

Des membres de la commission l'écoutaient. Il y en avait de toutes nuances et même la majorité d'entre eux étaient de fort honnêtes gens : tous l'approuvaient.

Ne faire aboutir l'enquête qu'à la seule vérité, à la seule justice, aucun n'y pensait sérieusement. Étouffer le scandale, qui rejaillit, en définitive, sur tous les parlementaires, voilà l'important.

Et M. Franklin-Bouillon, résumant la déposition que venait de faire M. Briand, soulignait gentiment ce point de vue :

— On sait, disait-il, que je n'aime point Briand. Cependant, je lui rends cette justice que sa déposition est la seule qui révèle un

homme d'État. Je suis convaincu que s'il n'avait dépendu que de lui, le scandale n'eût point éclaté.

Je ne sais pas si Franklin-Bouillon ne faisait pas tort à Briand dans l'interprétation qu'il donnait de sa déposition, mais je retiens sa conception de l'homme d'État :

*L'étouffeur de scandale...*

II

## La Trahison

Après l'affaire Rochette,  
l'affaire d'Agadir.

Ce qui caractérise M. Caillaux, dans la diversité de ses manœuvres, c'est l'identité de ses méthodes. De même qu'il négociait la justice, par-dessus la tête du garde des Sceaux, de même il négociait la patrie, par-dessus la tête du ministre des affaires étrangères.

C'est un mégalomane ; dans tous les cas il est obsédé par la même préoccupation de tout ramener à lui-même. Comme parlait Racine, il n'a d'autre souci que le soin de sa gloire.

Mme Caillaux, ayant assassiné Calmette, reprochait sur un ton pointu à un rédacteur du *Figaro* de manquer de courtoisie, et son mari, arrivant au poste, prétendait faire rectifier la position du sergent de ville, qui ne le saluait pas assez vite. Tout cela relève d'un même état d'esprit.

M. Caillaux, dans l'affaire Rochette faisait

« marcher » le président du conseil, sans tenir le moindre compte du garde des Sceaux, parce qu'il méprisait également le garde des Sceaux et le président du conseil. Dans l'affaire d'Agadir, il dédaigne même notre ministre des affaires étrangères et notre ambassadeur à Berlin, parce que lui, Caillaux, ne saurait consentir à discuter avec personne.

o

On a publié sur l'affaire d'Agadir bien des volumes ; nous nous contenterons, quant à nous, de rappeler chronologiquement les faits :

8 février 1909.

M. Clemenceau, président du conseil, et M. Pichon, ministre des affaires étrangères signent avec l'Allemagne un accord qui consacre « le désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc ».

2 août 1909 à février 1911.

M. Pichon est encore ministre des affaires étrangères ; c'est M. Briand qui est devenu président du conseil. Un désaccord a surgi entre la France et l'Allemagne, non plus à propos du Maroc, mais à propos des frontières du Congo français et du Cameroun allemand. C'est le territoire de la société de la N'Goko-Sangha qui est en litige. On se rappelle cette affaire. Elle se termine par un engagement pris par M. Pichon de constituer un consortium franco-allemand pour l'exploitation de cette région.

3 mars 1911.

Constitution du ministère Monis-Caillaux, Berteaux-Cruppi.

MM. Caillaux et Berteaux combattent vio-

lement, à la commission du budget, le consortium organisé par M. Pichon. Ils décident de ne point tenir compte des engagements pris par M. Pichon.

13 mars 1911.

M. Conty, directeur au ministère des affaires étrangères, remettait au gouvernement une note pour protester contre cette attitude. C'est ce rapport que notre excellent confrère Georges Bonnamour publiait dans l'*Eclair de la semaine dernière* :

Voici quelle était la conclusion de ce rapport :

*Evidemment, l'échec du projet de consortium sur la frontière du Cameroun et du Gabon ne pourrait donner lieu à un conflit très grave entre la France et l'Allemagne sans qu'on puisse relever une disproportion singulière entre la cause et l'effet.*

*Mais justement parce que le gouvernement français n'engageait certainement pas les intérêts vitaux du pays dans cette affaire d'ordre secondaire, le gouvernement impérial, dans la conviction qu'il peut nous forcer à nous incliner, en fin de compte, devant sa volonté, serait tenté de rappeler un jour au gouvernement de la République ses engagements sur un ton péremptoire et blessant dont il a déjà usé en certaines occasions.*

Retenez ces termes : ils résument par avance tout ce qui va se produire.

29 mars et 4 avril 1911 :

Le ministère Monis Caillaux, n'a tenu aucun compte des observations de M. Conty. M. Messimy, ministre des Colonies, annonce à la Commission, puis à la Chambre, l'abandon du système de consortium.

3 avril au 21 mai 1911 :

C'est à ce moment que se place la marche des

Français sur Fez, qui consacre notre établissement définitif au Maroc.

21 mai 1911 :

Entrée des Français à Fez.

30 juin 1911 :

M. Caillaux devient président du Conseil.

1<sup>er</sup> juillet 1911 :

M. de Schoen, ambassadeur d'Allemagne, vient annoncer à M. de Selves, notre nouveau ministre des Affaires étrangères, l'envoi de la *Panther* à Agadir.

Arrêtons-nous un moment ici :

C'est le 21 mai que les Français sont entrés à Fez. L'Allemagne ne songe pas ce jour-là, à envoyer un navire de guerre au Maroc.

C'est le 30 juin que M. Caillaux devient président du Conseil; le soir même, l'Allemagne envoie la *Panther* à Agadir.

Peut-être conçoit-on maintenant l'utilité de cette chronologie.

Depuis le 8 février 1909, nous avions avec l'Allemagne un accord définitif au Maroc.

Du mois d'août 1909 au mois de mars 1911, c'est uniquement sur la question du Congo qu'ont roulé nos démêlés avec l'Allemagne. C'est au commencement d'avril que M. Caillaux et ses partisans ont brusquement déçu les ambitions — pour une fois modestes — de l'Allemagne.

Aussi n'est-ce pas le lendemain de l'entrée des Français à Fez que l'Allemagne proteste : c'est le lendemain de l'arrivée au pouvoir de M. Caillaux, qui les dupa et qui manqua à la parole de la France.

Les prévisions de M. Conty se sont pleine-

ment réalisées : « Le gouvernement impérial a rappelé au gouvernement de la République ses engagements sur ce ton préemptoire et blessant, dont il avait déjà usé en certaines occasions. »

Reprendons notre exposé :

Voici donc à la tête du pouvoir M. Caillaux, l'intraitable M. Caillaux, qui n'a même pas voulu céder à l'Allemagne, quand il ne s'agit que d'un vague consortium sur la frontière du Congo. On frémit à la pensée de la réponse qu'il va faire à la menace allemande.

Ne frémissez pas encore : pour une fois, M. Caillaux se montre calme et le voici qui traite.

L'Allemagne, cette fois, dit : *Maroc*. M. Caillaux répond : *Congo*. Sans doute, il a nié depuis que ce soit lui qui ait jeté l'idée du Congo dans les négociations. On a là-dessus beaucoup discuté. Pour nous, peu nous importe : du fait que M. Caillaux négociait, il devenait impossible que le mot de Congo ne fût pas prononcé.

A partir de ce moment, on sait ce que furent les négociations. Téry les a racontées dans le dernier numéro de l'*Œuvre* : Caillaux discute par-dessus la tête de M. de Selves et de M. Cambon. Hélas! peut-il faire autrement? Ce n'est pas la politique marocaine de la France qui a provoqué les réclamations de l'Allemagne, mais c'est, en dernière analyse, la politique congolaise de M. Caillaux.

Le Maroc n'est plus ici que le prétexte ; c'est le Congo qui est en cause. Nous avons le droit d'écrire que si M. Caillaux avait tenu à propos du consortium congolais les engagements de M. Pichon, la *Panther* n'eût pas été à Agadir.

M. de Schoen et M. de Lancken, représentants

de l'Allemagne à Paris, ont conscience de la situation personnelle impossible dans laquelle se débat M. Caillaux. Ils font leur métier, ils l'exploitent et ils envoient à leur gouvernement le fameux télégramme :

« *Ne discutez ni avec de Selves, ni avec Cambon. Caillaux vous donnera mieux.* »

L'*Œuvre* faisait déjà allusion à ce télégramme, dans son numéro du 29 janvier; la semaine dernière, pour défendre la mémoire de Calmette, Téry a cru pouvoir y faire une allusion précise : Nous vivons en effet des heures où tous les ménagements sont inutiles, et peut-être périlleux.

M. de Selves connut donc la dépêche expédiée à Berlin et dénommée, au quai d'Orsay, le « document vert ». M. de Selves s'indigna, consulta M. Clemenceau, M. Briand, peut-être d'autres encore, et demanda finalement à l'infortuné M. Fallières de le confronter avec M. Caillaux.

M. Caillaux s'indigna, nia, puis, convaincu, tourna les talons « dans un geste qui lui est familier », et se fit conduire tout droit chez M. de Lancken :

— Comment avez-vous pu télégraphier une chose pareille ?

— Comment le savez-vous ? répliqua M. de Lancken.

Le lendemain, le chiffre de l'ambassade d'Allemagne était changé.

La manœuvre de contre-espionnage, dont on accusa jadis Dreyfus, M. Caillaux, président du conseil des ministres, s'en était rendu coupable.

Sur la couverture de l'*Œuvre* du 29 janvier dernier nous posions cette question :

— 450 —

— Que voulait dire Clemenceau, quand, au Sénat, parlant du Congo, il accusa Caillaux de haute trahison ?

Clemenceau voulait dire ce que nous venons de raconter.

Si nous nous étions tus jusqu'ici, c'est que Gaston Calmette, qui possédait le document vert, nous l'avait demandé. Ce n'est pas par Calmette que nous connaissons cette histoire, que l'on se raconte couramment dans les couloirs du Palais-Bourbon; cependant, nous ne pouvions pas ne pas tenir compte du désir de Calmette.

« Venant d'un homme que tout un parti accuse de mener une campagne inconsidérée, cette prière méritait le respect », écrivions-nous le 29 janvier dernier.

Ce n'est pas notre opinion qui a changé, ce sont les circonstances.

Nous sommes parvenus à l'échéance des liquidations : liquidons jusqu'au bout.

La politique personnelle de M. Caillaux l'a conduit, en matière judiciaire, jusqu'à la forfaiture.

Elle l'a conduit, en matière nationale, jusqu'à la trahison.

Pour n'avoir pas voulu céder à un consortium franco-allemand un droit d'exploitation sur quelques milliers d'hectares, il a été mis dans l'obligation de céder à l'Allemagne 250.000 hectares de terres françaises en toute propriété.

Pour couvrir ses fautes, il a été réduit à des négociations personnelles, qui ont fini par le rendre solidaire des représentants de l'Allemagne contre les représentants de la France.

Et il n'a pas reculé.

— 451 —

## LE FATAL SCRUPULE

Ce n'est pas un paradoxe.

Le magistrat possède une conscience.

M. le Procureur général Fabre vient de nous en fournir le témoignage.

Ce haut magistrat s'est trouvé en présence d'une difficulté professionnelle; il ne l'a pas résolue du premier coup.

Pris entre son devoir et le souci d'être agréable à un ministre, il a senti de la gêne.

Il nous a parlé dans son rapport du « véritable combat intérieur » qui s'est livré en lui.

De ce combat, d'ailleurs, le devoir est sorti vaincu.

Mais peu importe.

L'essentiel est qu'il y ait eu un combat.

Le pouvoir n'est pas accoutumé à rencontrer de ces résistances.

Dans cette affaire Rochette, Fabre fut le seul homme un peu rétif.

Tous les autres, conseillers, présidents, rapporteurs, connaissent à merveille ce qui n'est pas leur devoir, et l'exécutent sans sourciller.

On dit aux présidents des chambres : « Remettez cette affaire à six mois ». — Et ils la remettent avec une bonne grâce exquise.

Monier, président du Tribunal, est mieux dressé encore.

Il tient bureau, pour ministres, de renseignements privés, et conseille Mme Caillaux sur les éventualités de l'assassinat.

La femme de chambre du ministre des finances le siffle : il accourt.

Il rend la justice à domicile.

Notons combien le magistrat, dit « inamovible » est, en réalité, facilement mobilisable.

Au seuil de la première chambre, ces mots, désormais, seront écrits : « *On porte en ville.* »

Chez ces hommes, donc, toute velléité d'indépendance, tout vestige d'âme a disparu.

On pique l'individu à l'endroit précis de la conscience : il ne bouge pas et demeure insensible; pas une réaction.

Chez Fabre, chose curieuse, il subsistait encore un réflexe.

Et c'est ce qui a tout perdu...

On imagine donc la stupeur du Président du conseil Monis, demandant au procureur général d'arrêter l'action publique engagée contre Rochette, lorsque M. Fabre lui fit part de son hésitation.

Imagine-t-on une servante qu'on charge de porter une lettre à la poste, et qui répondrait : « Ça demande réflexion. »

Monis n'en est pas encore revenu.

La situation, pourtant, était délicate : disons-le à la décharge du magistrat récalcitrant.

Personne ne nie, et M. Monis est le premier à le reconnaître, que sa demande constituait une regrettable confusion des pouvoirs, qui, même dans le jargon technique du Code, s'appelle une forfaiture.

Pour Monis, l'avouerai-je, je ne lui en veux pas du tout. Il cède à son instinct; il fait son métier de ministre.

Après quarante-trois ans de république, on ne peut tout de même pas s'étonner qu'un ministre prévarique.

Mais je suis plus sévère pour le magistrat.

Oui, que le procureur général, notre accusateur suprême, cette hermine, accède à ces tripotages, cela, vraiment est fâcheux. Car, pour peu qu'on y réfléchisse — oh! très peu! — la magistrature semble avoir des obligations que n'ont point les ministres; elle devrait se souvenir notamment qu'elle est chargée de réprimer les crimes, et non de les commettre.

Mais peut-être est-ce déjà trop lui demander...

M. le Procureur général Fabre l'a bien senti, et c'est ici qu'il nous apparaît, pendant quelques heures, non dépourvu d'une certaine conscience. Et si je dis « certaine », ce n'est qu'une façon de mieux signifier à quel point elle est encore incertaine.

Pourtant, s'il n'avait pas eu de conscience, Fabre n'aurait pas pris soin de consigner, dans un rapport au garde des sceaux, les pénibles luttes qu'il eut à soutenir.

Il n'aurait pas déclaré qu'il avait subi « la plus grande humiliation de sa vie », et il nous eût été loisible de penser que c'en était, au contraire, la plus petite.

Il aurait accueilli à demi-mot l'injonction ministérielle, il l'aurait exécutée gentiment, et surtout il n'aurait pas fait de rapport.

Détestable rapport ! Lamentables inconvénients d'une magistrature trop scrupuleuse !

Et quelles conséquences !

Si M. Fabre n'avait pas rédigé ce rapport, cri d'agonie de sa conscience vaincue, M. Barthou n'aurait pas chipé ce rapport. Ce rapport n'aurait pas circulé, Mme Caillaux n'aurait pas acheté de browning, et Monis serait encore un honnête homme.

Mais ce bougre de Fabre a fait un rapport, parce qu'il a eu un éclair de conscience.

Il a eu assez de conscience pour faire un rapport; mais il n'a pas eu assez de conscience pour ne pas commettre un crime.

Dans ces conditions, il aurait mieux valu pour la République n'avoir pas de conscience du tout.

---

Un de nos collaborateurs écrivait récemment :  
« Sur ces quatre noms, il en est deux au moins que les habitués les plus fidèles de la Gaité-Lyrique n'ont jamais vu figurer sur le programme ».

Personne n'a pu voir ici une allusion à Mlle Hélène Mirey, qui joue très fréquemment, à la satisfaction générale.

---

**Où l'on essaie  
de démontrer  
que les femmes  
font partie de l'espèce humaine**

PAR  
**GUSTAVE TÉRY**

Une brochure de *L'ŒUVRE* . . . . 0 fr. 25

## Gauthier-sans-espoir

M. Gauthier (de l'Aude) est ministre de la marine.

— Mais non, direz-vous, cela se saurait.

Nous maintenons, néanmoins, notre information. Sans doute, dans le brouhaha de ces derniers jours, cette nomination avait passé inaperçue : elle est valable cependant.

C'était après la démission de M. Monis. On avait eu grand'peine à convaincre M. Monis qu'il valait mieux donner sa démission. Il avait bien fini par se la laisser arracher, mais sous l'expressa réserve qu'elle serait provisoire, que « ça ne compterait pas » et qu'il retrouverait sa place chaude, tout de suite après avoir comparu devant la commission d'enquête.

Hélas ! on promit, et, le lendemain, M. Monis eut la douleur d'apprendre que les engagements n'avaient pas été tenus. On l'avait remplacé par M. Gauthier (de l'Aude).

M. Peytral lui-même avait refusé le poste.

Saluons respectueusement le geste de M. Gauthier (de l'Aude).

Ce n'est pas en vain qu'il porte un nom de paladin. De même que Gauthier-sans-avoir partait jadis pour la croisade derrière Pierre l'Ermite sans soldats, sans armes et sans vivres, ainsi Gauthier (de l'Aude) s'est élancé sans espoir sur les traces de M. Doumergue.

Il est monté sans trembler sur un navire qui sombre et il lui fallut, en somme, d'autant plus d'intrépidité que c'était précisément la première fois de sa vie qu'il montait sur un navire.

Mais il y montait comme ministre de la marine.

M. Gauthier (de l'Aude) n'ignore pas tous les aléas de sa situation nouvelle. Il a donné, rien

qu'en l'acceptant, la mesure de son héroïsme. C'est une belle mesure; aussi est-il résolu à ne la point dépasser.

Et surtout, il s'insurge lorsqu'on prétend lui imposer des charges nouvelles.

Comme il avait pris possession de ses nouveaux pouvoirs, à la date de samedi, les directeurs de son ministère lui offrirent de venir, le lendemain dimanche, pour le mettre au courant.

M. Gauthier (de l'Aude) refusa noblement :

— J'ai l'habitude, dit-il, de consacrer mes dimanches à madame Gauthier.

Ce geste est charmant.



Un conseil :

Veut-il devenir le plus justement célèbre des ministres de la Marine?

Qu'il fasse une enquête sérieuse sur le « Mystère de Landerneau »...



## PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux).



### L'ÉGLISE DE GUGNEY

... Me voici à quatre cents kilomètres de Paris, dans un canton vosgien recouvert de neige et parmi les solitudes séparées de la Moselle par les collines où s'appuieront nos artilleurs dans la prochaine guerre. Là, Gugney dort au bas d'un coteau, parmi de verdoyants vergers où repose tout l'en- nui des villages lorrains. Et son éloignement des grandes voies explique qu'il subsiste dans cette retraite un trésor d'art antérieur aux ravages des soldats de Richelieu. J'admire Couyba de connaître Gugney-aux-Aulx, car j'avoue que j'y suis venu, pour la première fois, en septembre dernier.

Septembre, c'est le mois où les femmes agenouillées trient les pommes de terre dans les champs; leurs coiffes les abritent des derniers rayons de l'année; les hommes sèment les labours, et déjà les marteaux retentissent sur les cuves de la vendange. Par cette fin d'un après-midi déjà court, je fus surpris, jusqu'à l'émotion, de découvrir dans la pauvre église les débris d'un vitrail précieux du xvi<sup>e</sup> siècle, puis quatre colonnes Renaissance sculptées et brodées avec une divine fantaisie païenne, puis de savants bas-reliefs donnant les scènes de la Passion, et enfin, auprès de ce décor d'une allure aristocratique, neuf statues en pierre du xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. (La plus ancienne est une Pietà, un groupe polychrome; la plus touchante une sainte Claire paysanne, figure large, pleine de force paisible.) Que d'âmes furent pressées pour produire ce point de spiritualité! J'imagine que je touche le cœur de ces froides compagnes. Ces nobles débris, dans un musée de Paris, retiendraient peu le regard: ici leur valeur est inestimable. A la fois mystiques et classiques, ils valent par tout ce qu'ils enchaînent. Ils sont nés d'un mariage de ce canton avec la catholicité et accordent d'humbles forces locales avec un sentiment religieux et universel.

MAURICE BARRÈS.

(*La grande pitié des églises de France.*)



### M. COUYBA LYCÉEN

Couyba, depuis ministre de l'Instruction publique — tout comme Lockroy —, était un élève des plus médiocres.

— J'ai reçu, déclarait Burdeau, une copie absurde de ce mossieur dont je ne déchiffre jamais la signature.

Couyba commençait à pâlir. Il s'était reconnu dans ce signalement. Nous nous mettions à pouffer, prévoyant la suite.

— Comment vous appelez-vous ?  
— Oubô, m'sieur...  
— C'est impossible, invraisemblable. Vous ne vous appelez pas Oubô. Épeler votre nom.  
— Oui, m'sieur, oui, m'sieur.  
— Je vous ordonne d'épeler votre nom. Ou plutôt venez l'écrire au tableau.  
— Non, m'sieur, non, m'sieur. J'suis pas un gosse.

— Et pourquoi cela ?  
— Parce que je vous l'ai déjà épelé. Je m'appelle Voubô.  
— Alors, vous serez consigné.  
— Oui, m'sieur, oui, m'sieur.

J'espérais pour Couyba qu'il est plus éloquent en conseil des ministres qu'il ne l'était en philosophie et que ses collègues ont fini par savoir son nom. J'ai bien ri en lisant de lui, l'année dernière, un discours de distribution de prix — précisément à Louis-le-Grand, je crois — où il se plaignait de l'ignorance des nouvelles couches en langue grecque. Couyba, en effet, n'a jamais pu articuler un seul mot de grec, et il n'était pas beaucoup plus fort en latin...

#### LES DÉBUTS DE JULES LEMAÎTRE

Jules Lemaître venait de publier, à la *Revue Bleue* de Young et de Bigot, ses premiers articles de critique sur Renan et sur Georges Ohnet, qui faisaient un tapage énorme. Toute la jeunesse lettrée saluait la renaissance d'un genre et d'une objectivité qui semblaient avoir disparu avec Sainte-Beuve, la pointe brillante d'une ironie souple comme une épée. Mon père était férus de Lemaître. Dès qu'il le voyait entrer, il l'accueillait par une exclamation amicale, un rire admiratif, et leurs sens du comique s'accordaient autant que leurs sérieux. A Louis-le-Grand, où les vétérans de rhé-

torique et de philosophie étaient nombreux, le succès de cette première série des *Contemporains* dépassait tout. Professeurs, maîtres d'études, élèves, les savaient par cœur. Ceux qui n'ont pas été dans l'Université à ce moment ne peuvent se rendre compte de la rapidité avec laquelle le feu flamba. C'est qu'aussi le monde des lettres, assourdi par le tapage obscène de Zola, et celui des théâtres, qu'accaparaient les mélés pseudo-historiques de Sardou et les paradoxes sentimentalomondains de Dumas fils, avait grand besoin d'un classificateur, d'un ordonnateur, d'un remetteur au point. La voix claire et prenante de Lemaître rappelait ses compatriotes au bon sens. C'était une cloche de grande allure. Elle rallia les gens de goût, désesparés et submergés par une production médiocre.

LÉON DAUDET.  
(*Fantômes et Vivants.*)

## PETIT TRAITÉ De la civilité

publié à Lyon en 1708 (1)

### Se découvrir.

- D. Quand un enfant doit-il se découvrir ?  
R. Il se découvrira entièrement :  
1<sup>o</sup> En entrant dans l'église et dans un lieu où sont ordinairement des personnes considérables.  
2<sup>o</sup> En se mettant à table.  
3<sup>o</sup> En saluant.  
4<sup>o</sup> En donnant ou en recevant quelque chose.  
5<sup>o</sup> Quand il entendra prononcer le nom de Jésus;

(1) Voir L'Œuvre des 8, 22, 29 janvier et 26 février.

mais s'il est découvert ou à table, il baissera la tête.

6<sup>e</sup> Il se découvrira devant ceux à qui il doit ce respect, comme devant les ecclésiastiques, les magistrats et les autres personnes considérables.

D. *Quand doit-il se couvrir lorsqu'il est avec des personnes qui lui sont supérieures?*

R. C'est une incivilité de se couvrir sans leur ordre et il ne se couvrira point qu'après qu'il en aura été averti deux ou trois fois.

D. *Doit-il se découvrir à tout moment comme à chaque mot qu'il dit, ou à chaque réponse qu'il fait?*

R. Non, c'est se rendre importun que de se découvrir incessamment.

D. *Quand doit-il ne pas se découvrir?*

R. Il n'ôtera point le chapeau à table, hormis s'il survenait quelque personne qui méritât beaucoup d'honneur, si une personne de grande qualité buvait à sa santé et si elle lui présentait quelque chose.

D. *Etant à table, s'il y a une personne de grande qualité, qui soit sans chapeau pour sa commodité, doit-il donner le sien à un laquais pour demeurer découvert pendant le repas?*

R. Ce serait agir trop familièrement. Il doit alors demeurer couvert par respect.

### Faire couvrir.

D. *Un enfant doit-il faire couvrir ceux qui lui parlent tête nue?*

R. Oui, s'ils sont ses inférieurs, pourvu qu'ils ne soient pas de sa dépendance.

D. *Comment doit-il en user pour faire couvrir ceux qui lui sont familiers ou d'égale condition?*

R. Il leur donnera quelque signe pour se couvrir en même temps.

D. *Doit-il user en ces rencontres de paroles de commandement, comme « couvrez-vous, soyez couvert, etc. »?*

R. Non, c'est une incivilité.

D. *Comment doit-il faire pour faire couvrir honnêtement ses égaux?*

R. Il peut prendre la circonlocution. « Comme il fait froid ici! etc. » ou parler familièrement en disant: « Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvrions? etc. ».

D. *Doit-il faire couvrir une personne qui est au-dessus de soi?*

R. Non, c'est une très grande incivilité.

### Du manteau.

D. *Comment un enfant doit-il porter un manteau?*

R. Sur les deux épaules.

D. *Quand doit-il le porter?*

R. Il est de la bienséance de le porter à l'église et de le garder à table.

D. *Doit-il entrer à l'église ou dans un lieu, où sont ordinairement des personnes considérables, étant enveloppé de son manteau?*

R. Non, il n'est pas de la bienséance. En entrant ainsi chez les Princes, on s'expose à quelque réprimande.

D. *Doit-il tirer par le manteau ou par la robe une personne qualifiée à qui il veut parler?*

R. Non, c'est une très grande incivilité.

### Des gants.

D. *Quand un enfant doit-il avoir les mains dans ses gants?*

R. Il est de la bienséance de les avoir, quand on marche dans les rues, quand on est en compagnie ou quand on va à la campagne.

D. *Quand doit-il ôter ses gants?*

R. Il doit les ôter principalement pour prier Dieu et pour se mettre à table.

D. *Quand suffit-il d'ôter seulement le gant de la main droite?*

R. Il suffit de l'ôter avant que de faire la révérence.

D. *Que doit-il éviter touchant les gants?*

R. 1<sup>o</sup> De les porter à la bouche pour les ronger ou les sucer.

2<sup>o</sup> De les porter tous deux sous le bras gauche ou à la main. Cela sent le médecain de village.

3<sup>o</sup> De mettre seulement le gant de la main gau-

che et de tenir avec cette main le gant de la droite.  
4<sup>o</sup> De badiner incessamment avec les gants.  
5<sup>o</sup> De les porter dans sa poche, lorsqu'on devrait avoir les mains dedans, les gants sont faits pour les mains.

### De l'épée.

D. *Un enfant doit-il porter l'épée?*

R. Oui, s'il est gentilhomme.

D. *Peut-il tenir la main sur la garde de son épée lorsqu'il parle à quelqu'un ou qu'il se promène?*

R. Non, il n'y doit porter la main qu'afin de l'attirer pour se défendre, si l'on veut lui faire insulte.

D. *Comment doit-il placer son épée, lorsqu'il est assis?*

R. Il doit la placer à son côté en mettant son baudrier ou ceinturon derrière lui.

D. *Peut-il mettre l'épée entre les jambes?*

R. Non, c'est une incivilité, et cela sent le sergent de village.

D. *Avant que de se mettre à table, doit-il quitter l'épée pour la mettre sur quelque siège?*

R. Non, mais il doit la tenir derrière lui ou au moins à côté, en sorte qu'elle n'incommode personne et qu'elle n'approche pas des jupes ou des tabliers des femmes qui sont à table.

D. *Quand il est obligé de quitter l'épée avant que de s'asseoir, doit-il mettre l'épée et les gants sur le lit?*

R. Non, il ne doit jamais les y mettre, car c'est une grande incivilité. L'épée ne se quitte point sans les gants et le chapeau peut les accompagner, lorsqu'on le quitte. Il placera ces choses dans le lieu où il sera, et autant qu'il le pourra hors de la vue de la compagnie.

D. *Lorsqu'une personne de grande qualité entre dans son logis, que doit-il faire?*

R. S'il porte l'épée, il doit recevoir à la porte cette personne l'épée au côté, les gants et le chapeau à la main; et s'il ne porte pas l'épée, il doit la recevoir à la porte avec son manteau sur les deux épaules, les gants et le chapeau à la main.

### De l'Etude.

D. *Quels sont les devoirs d'un enfant envers son maître?*

R. Il en aura bonne opinion, et il croira qu'il peut le rendre habile. « Qui apprend, dit Aristote, doit avoir confiance en celui qui l'enseigne ».

C. *Combien de temps étudiera-t-il par jour?*

R. Il étudiera deux heures le matin et deux heures après-dîner. Étudier trois heures sans relâche, c'est trop, et n'étudier qu'une heure, c'est peu pour faire quelque progrès.

### De la poésie.

D. *Un enfant doit-il faire des vers?*

R. Ce n'est pas une nécessité de faire des vers. Il est même imprudent de s'y commettre, si l'on ne se trouve pas dans les dispositions qu'il faut avoir pour y réussir.

D. *S'il en a le génie, doit-il en faire?*

R. Quand il aurait tout le génie qui serait à désirer, il ne doit pas entreprendre de longs ouvrages, parce que ce serait un très grand dommage de perdre beaucoup de temps à de semblables choses.

D. *Doit-il s'abstenir entièrement de faire des vers?*

R. Il peut faire une chanson et un sonnet à la rencontre, mais rarement; car il n'est pas honnête de rimer en toutes sortes d'occasions, et de s'ériger en faiseur de vers.

D. *De quelles sortes de vers doit-il principalement s'abstenir?*

R. Il doit s'abstenir de faire des vers amoureux parce qu'ils ne serviraient qu'à remplir son imagination de sales idées, dont il lui serait très difficile de se délivrer entièrement.

Il ne doit point faire de vers satiriques. Il n'y a rien qui fasse tant d'ennemis, et il n'y a rien aussi qui soit si bas; car si les gens ne nous ont point fait de mal, pourquoi leur en faire? Et si vous avez sujet de vous en plaindre, vous devez savoir que de pareilles armes sont honteuses entre les mains d'un honnête homme.

(A suivre).

## Demandez à *L'Œuvre* :

Chaque brochure : 0 fr. 25.

### Le Régime abject.

**La lâcheté suprême : Céderons-nous le Congo?**  
(Octobre 1911).

**Les Radicaux malades de la peste**, par G. Téry.  
**Dissolution ! Constituante !** par Urbain Gohier.  
**C'est l'anarchie d'en haut qui fait l'anarchie d'en bas.**

**La légende d'Adipeux-Roi**, par Géo de la Fouchardière.

**L'affaire de l'Ouenza. Le Congo et l'Indo-Chine.**  
**Le parti abject.**

**Briand contre Caillaux**, par Gustave Téry.  
**Le Ministère contre l'Élysée. Le Parlement contre la Nation.**

**Caillaux ! Caillaux ! La marée des scandales.**  
**Que voulait dire Clemenceau quand il accusa Caillaux de « baute trahison »?**

**Le fils de Caillaux.**  
**Çà ne peut pas durer ! C'est entendu ; mais... après ?**

**Ce que n'a pas dit Calmette**, par Gustave Téry.

### L'Invasion.

**Frapper ou périr**, par Urbain Gohier.

**Le Procès de la Camelote allemande.** (*L'Œuvre* au Palais.)

**Les Prussiens masqués**, plaidoirie de M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri.

**La Guerre est-elle donc inévitable ?**

**La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?**

**La France aux Mélèques.**

**Comment l'armée allemande prépare ses canonnements en France.**

### « La Sociale ».

**La délimitation de Jaurès.**

**D'Hervé à Jaurès**, par Gustave Téry.

### Enquêtes.

**La Grande Question**, par Gustave Téry.

**La Crise morale et les jeunes hommes.**

**Des Enfants ! Des Soldats !** (Enquête sur la dépopulation.)

**Circulez !** Etude sur la circulation parisienne, par Jean Piot.

**Les Cahiers des Fonctionnaires** (six brochures).

1. *Dans l'Enseignement, tous se plaignent.*
2. *Les Magistrats besogneux.*

3. *La misère dans les Finances.*
4. *Les employés de chemins de fer.*  
etc.

**Comment on tue nos aviateurs militaires.**  
**Simple recours au Conseil d'Etat**, par Gustave Téry.

**L'Assommoir national**, articles de Henri Rochefort, Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier, Gustave Téry (10 centimes).

## BULLETIN

La liquidation du 15 mars s'est effectuée dans les conditions faciles que l'on s'accordait à prévoir, aussi bien du fait de l'abondance des capitaux mis à la disposition du marché que de celui du petit nombre des positions à proroger, qui ne s'augmente guère, comme il arrive constamment quand l'on est dans une période aussi pleine d'incertitude du lendemain que celle que nous traversons. L'indécision de la cote, les variations de l'orientation d'une séance à l'autre, ne sont plus faites pour encourager les acheteurs à sortir de leur attitude réservée, que l'on ne saurait, d'ailleurs, dénier, prouver, en présence d'événements multiples qui ne les justifient que trop.

Pour en revenir aux conditions de la liquidation, l'argent a valu à peine 1 1/2 %, ce qui peut passer pour un taux passablement bas à cette époque de l'année. Néanmoins, le fléchissement de plusieurs valeurs directrices du marché, en particulier du 3 0/0 français et du *Rio-Tinto*, a amené les écheliers à se débarrasser du ferme qui ne leur était plus nécessaire et la cote en a visiblement porté la trace.

En ce qui touche, en particulier, le fonds national, il va de soi qu'il soit peu brillant eu égard à une période électorale qui s'annonce comme devant être, cette fois, particulièrement mouvementée ; eu égard aussi aux discussions sans fin qui se prolongent autour de l'immunité de la Rente ; une solution prompte, fût-elle dans le sens le moins désiré des portions, causerait à son marché certainement beaucoup moins de mal.

Les dispositions prises, en attendant, pour les valeurs mobilières étrangères ont fait craindre aux professionnels de graves conséquences pour le marché de Paris, qui pourra être ainsi privé d'affaires et de capitaux, désormais plus disposés encore à aller s'employer sur les

grandes places étrangères ; celles-ci naturellement, profitent des circonstances pour les solliciter avec plus d'insistance que précédemment et plus de chances de succès, s'adressent à des capitalistes déconcertés.

On a naturellement beaucoup commenté, en Bourse, la réouverture de l'affaire Rochette et les circonstances dans lesquelles elle vient de se produire.

## PETITE POSTE

*Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.*

*La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.*

*Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.*

*Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

**Pour les grands dîners.** — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

**PLUS DE GROS DURILLONS, ŒILS DE PERDRIX,** par l'emploi de la **POMMADÉ RADICALE** (marque déposée). Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyer 1 fr. 75 en mandat ou timbres à **E. THOUVENIN, Pharmacien de 1<sup>re</sup> cl. se. à SAINT-LOUP-sur-SEMOUSE (Hte-Saône).**

**A vendre : Histoire des Persecutions dans les Vallées Vaudoises et du Piémont**, deux volumes reliés en un seul, une carte des vallées et plus de 50 tableaux des supplices infligés. Très rare, édition originale de 1669, par J. Léger. Prix : 100 francs.

**L'Age de fer, par Chantre**, très rare ouvrage de fouilles préhistoriques, relié; innombrables photographies. Prix 70 francs.

S'adresser à R. BRUNEL, 21, rue Taillefer, Grenoble.

**20 ans de succès !** Chute des cheveux arrêtée; calvitie, pelade guéries par la **Lotion Japoni Capillaire**. — Demander renseignements à M. JAPIOT, à Farnacourt (Haute-Marne).

### Demandez à l'ŒUVRE :

La Sociale	2 fr.	PAR	les deux
Le Réveil	1 fr. 25	Urbain Gohier	volumes
			franco
			3 francs

*Avec le numéro de la semaine, notre brochure supplémentaire (13 bis) est envoyée gratuitement à tous nos abonnés.*

## A nos Lecteurs

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'**ŒUVRE**, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste, et, gratuitement, en prime, tous les numéros exceptionnels.

*Si nos lecteurs réguliers s'abonnent, ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.*

**Abonnez-vous à l'ŒUVRE,**  
**Faites abonner vos amis**

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de l'ŒUVRE simplement.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)  
(adresse)*

*déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Ci-joint le montant de l'abonnement: dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement: dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*SIGNATURE:*

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

*Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg. St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).*

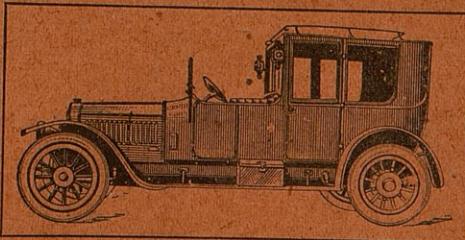
En 8 cylindres

*DeDion  
Bouton*

on parle

et on entend

comme dans un salon



Notice sur demande  PUTEAUX



# Au Printemps

A L'OCCASION  
DE LA  
GRANDE QUINZAINE



# TOILETTES DE PRINTEMPS



Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé Grégoire, Paris.